

Natura 2000



Créatipromo VCDCC

**Journée technique d'échanges
Ile de France**

19 janvier 2016



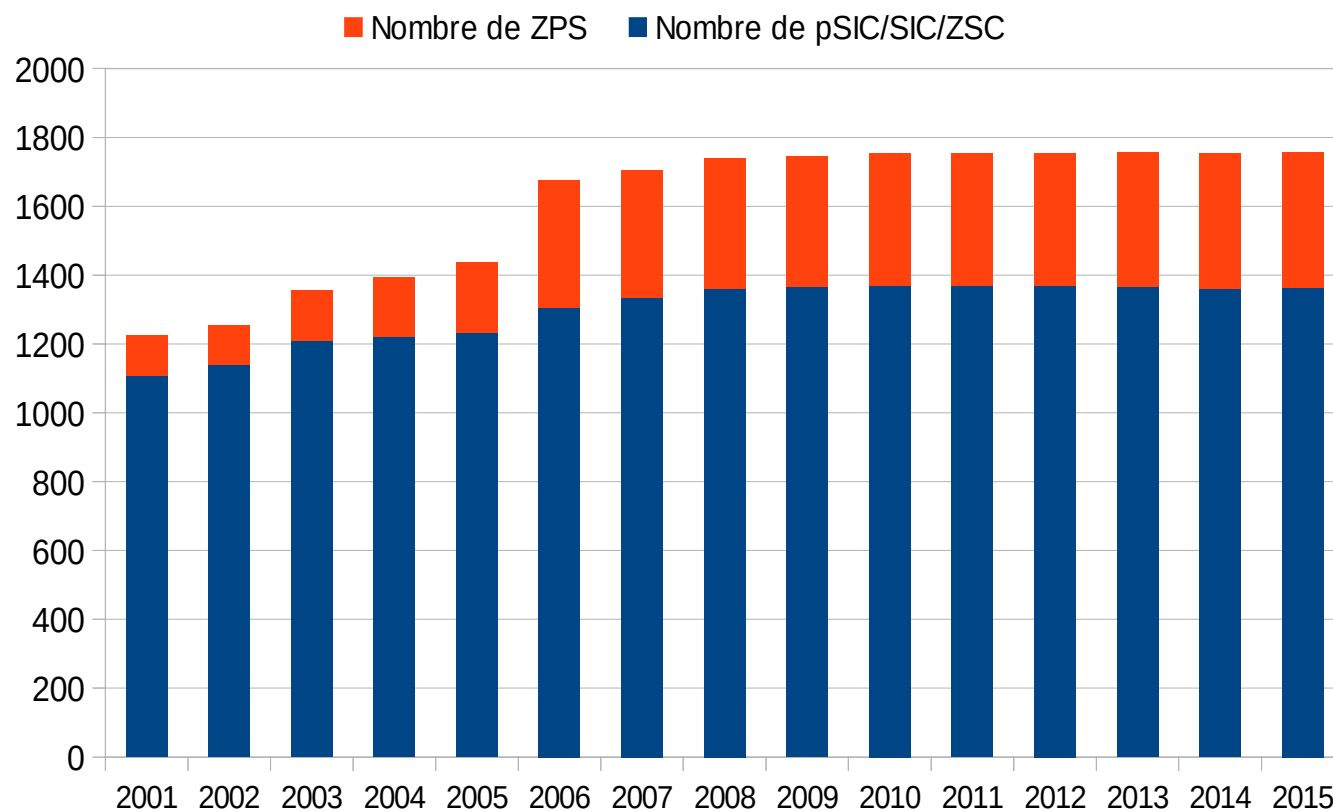
Présentation MEDDE-Bureau Natura 2000

- **1) Le réseau Natura 2000 en France**
- **2) Actualités**
- **3) Programmation des fonds européens 2014-2020**



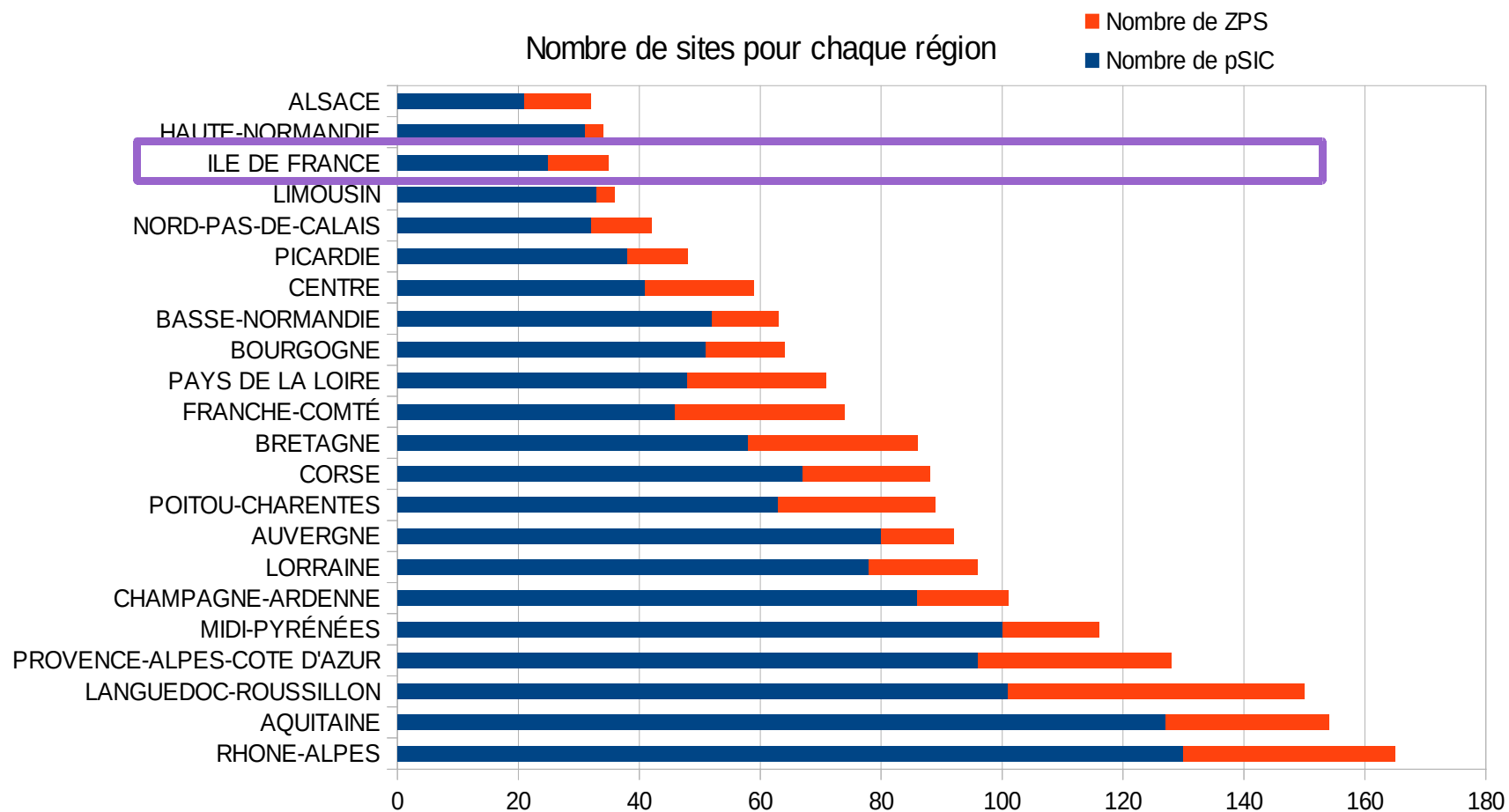
1) Gestion des sites : évolution quantitative des sites (DH-DO)

Evolution du nombre de sites Natura 2000 (2001 à 2015)



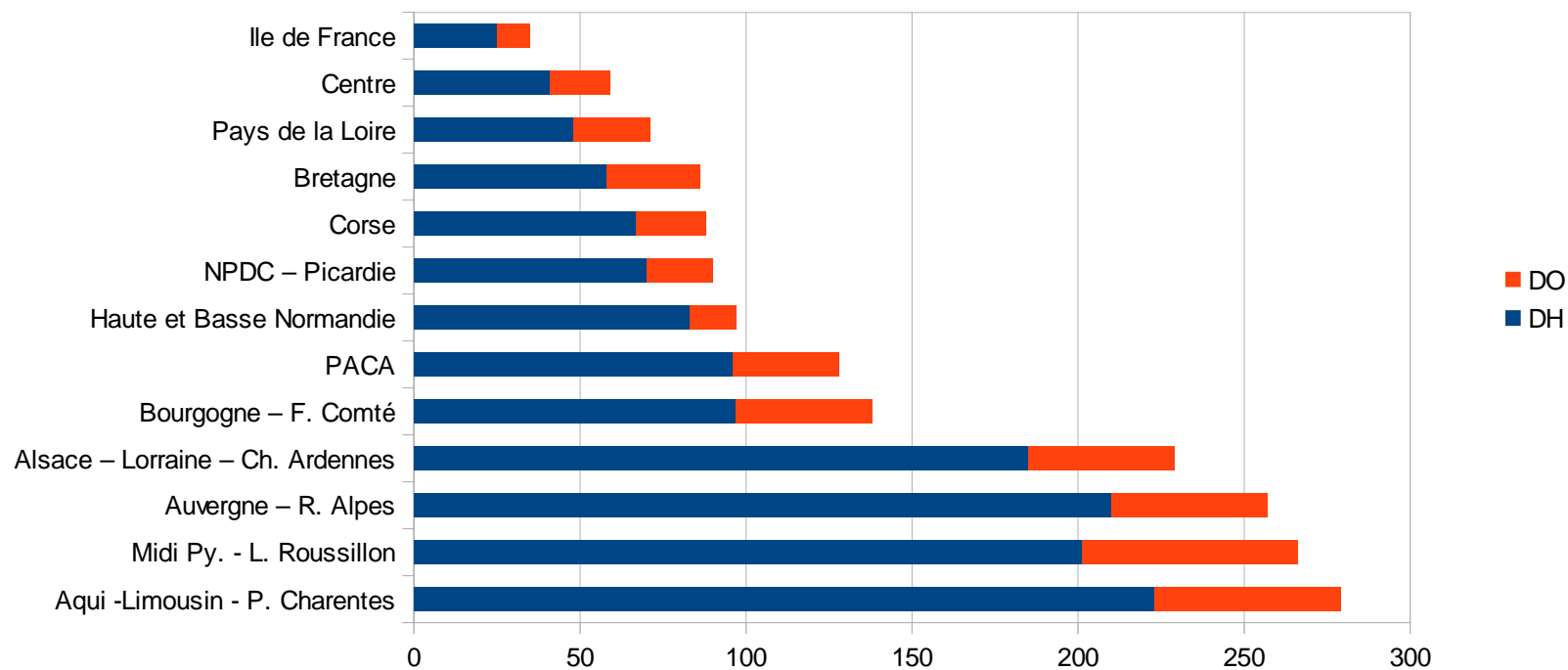
Au 31/12/2015 : 1754 sites (392 DO – 1362 DH)

1) Gestion des sites : répartition régionale des sites Natura 2000 (DH - DO)



1) répartition des sites : après fusion des Régions (DH - DO)

Répartition après fusions régionales

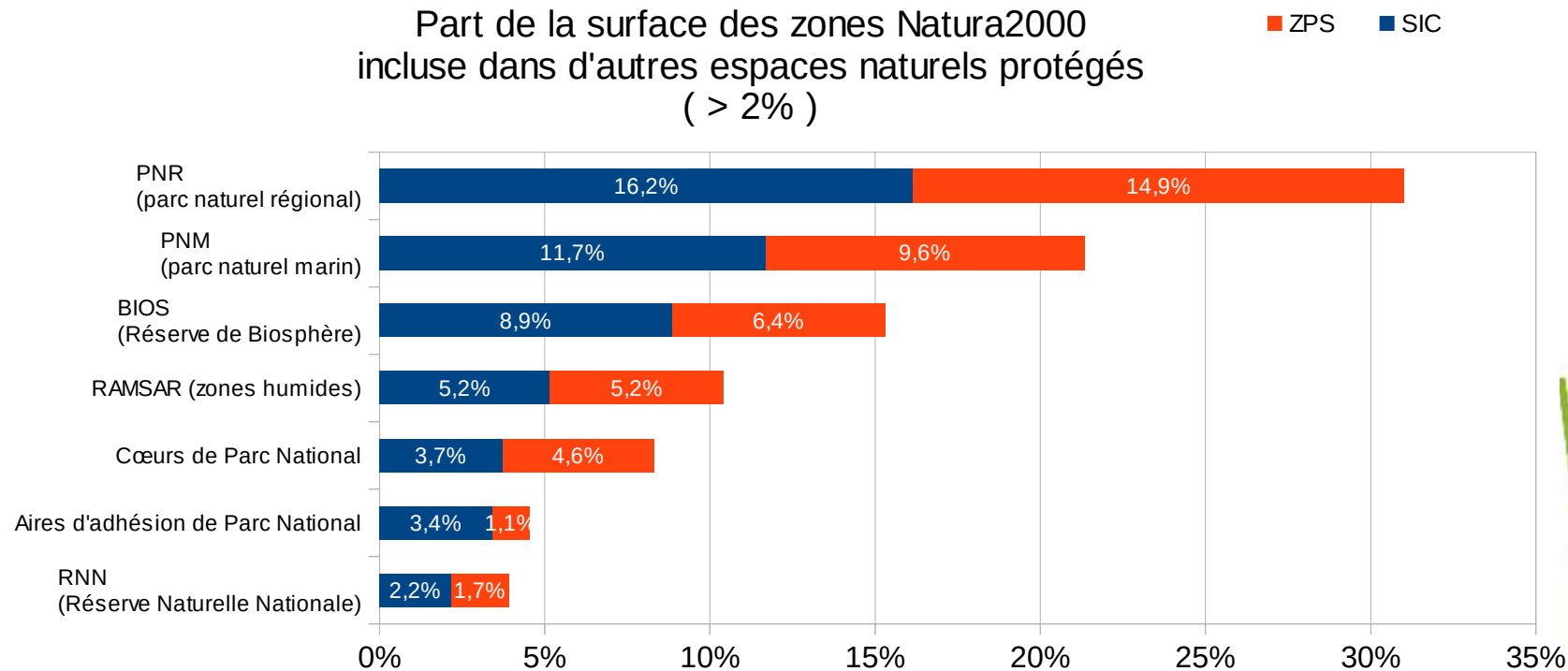


■ DO
■ DH

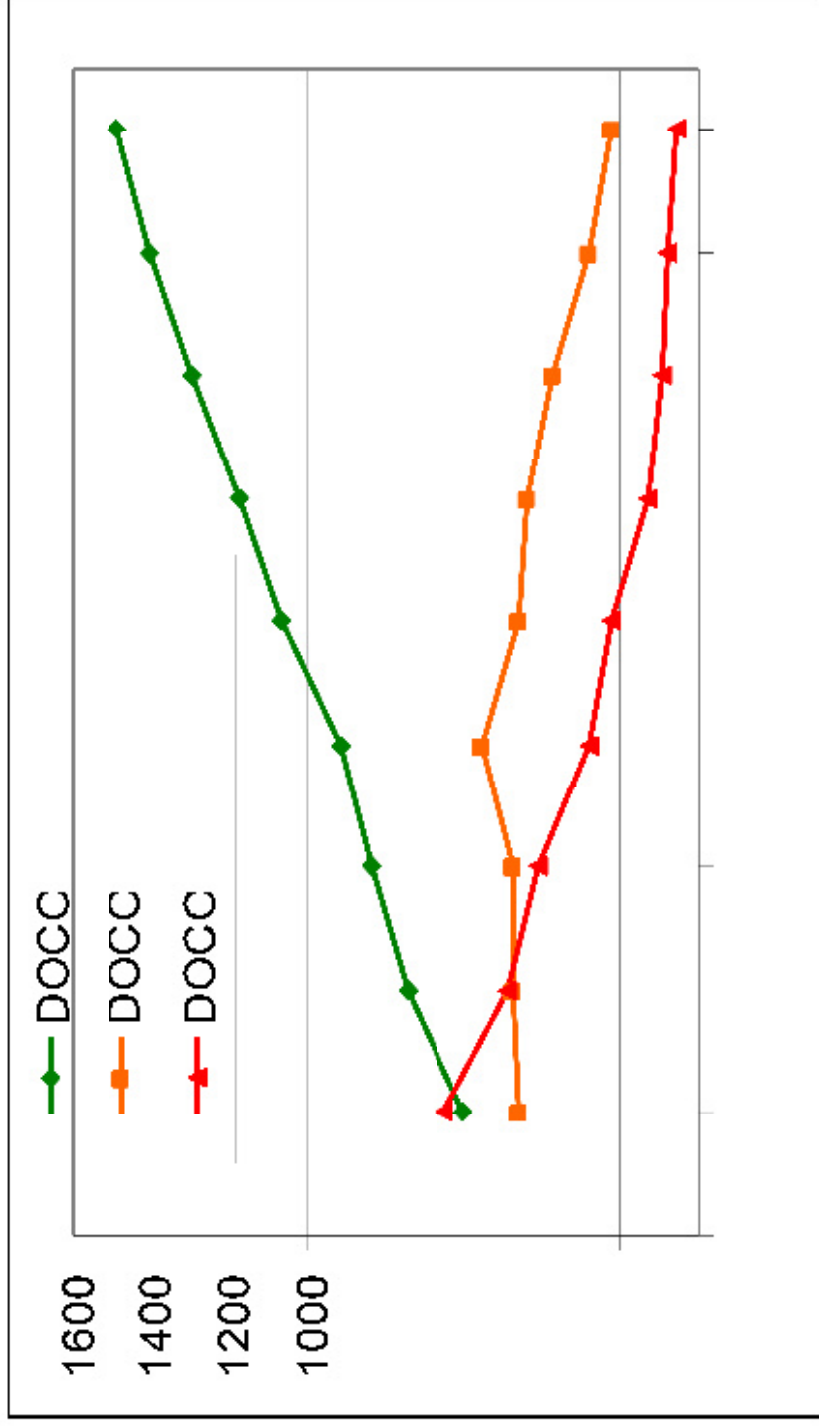


1) Gestion des sites : % de surface Natura 2000 dans les autres espaces naturels

Part de la surface des zones Natura2000 incluse dans d'autres espaces naturels protégés (> 2%)



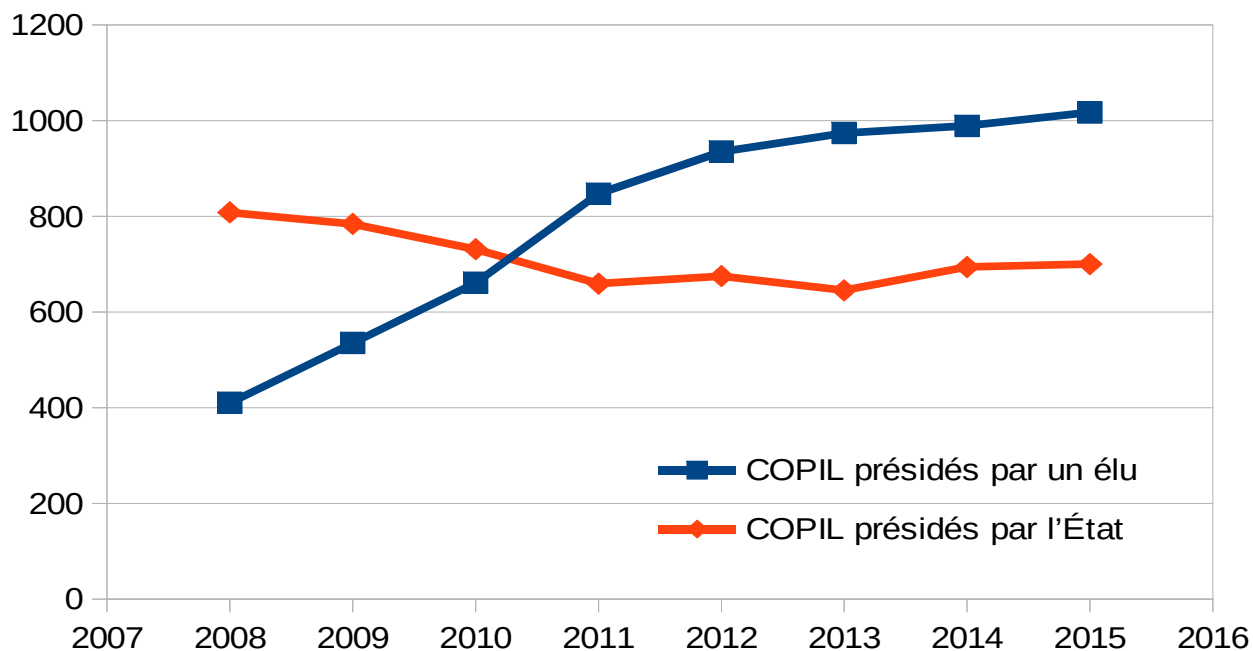
1) Gestion des sites : avancement de la gestion des DOCOB Natura 2000



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DOCOB terminés	602	745	836	914	1066	1168	1231	1397	1486
DOCOB en cours	454	473	473	553	460	435	370	275	218
DOCOB non débutés	650	487	409	280	224	132	92	82	54

1) Gestion des sites : présidence des COFIL Natura 2000 (Etat / Collectivités T.)

Évolution de la présidence des COFIL (État vs collectivité)

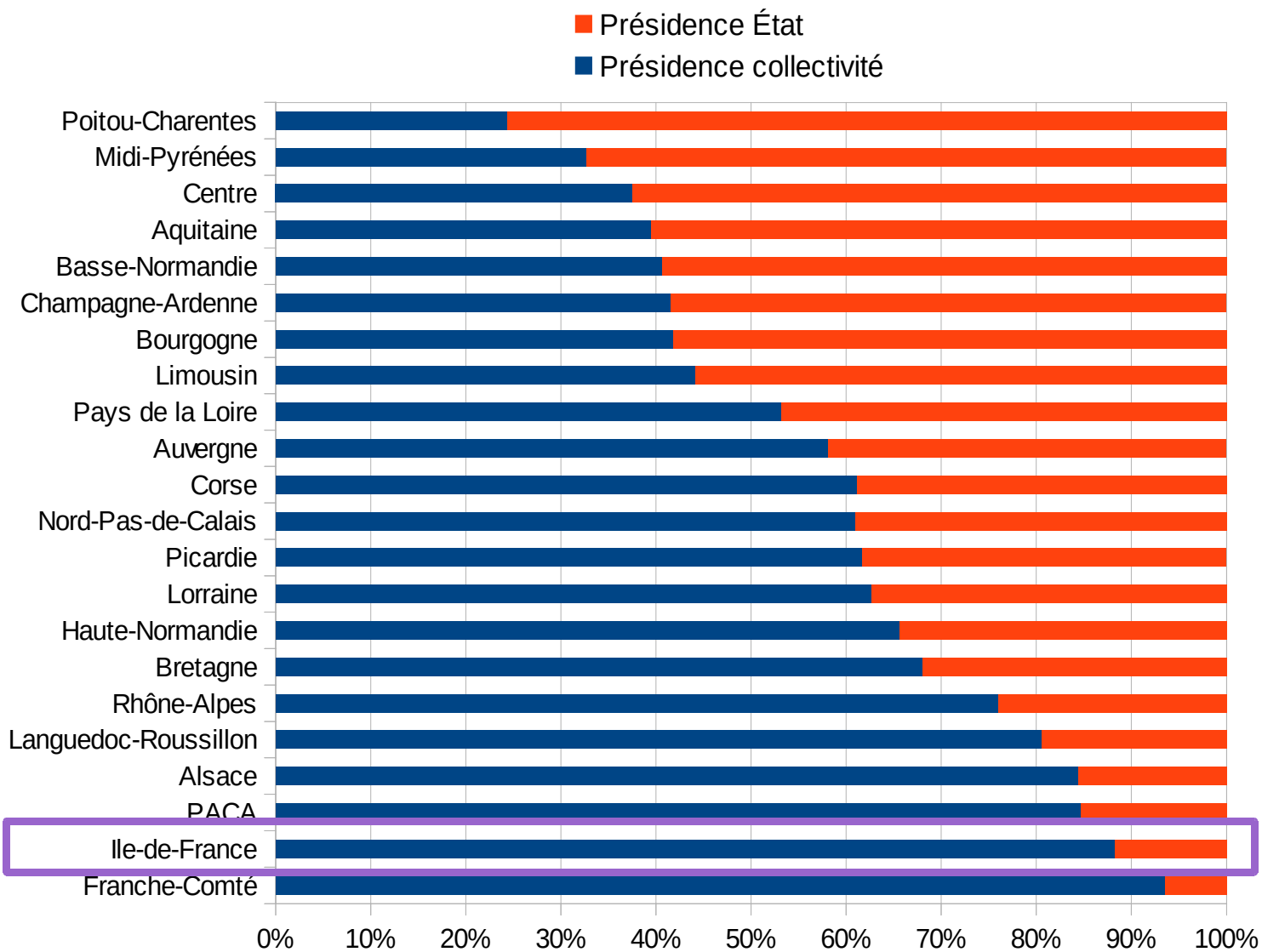


	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
COFIL présidés par un élu	410	535	661	847	935	974	989	1017
COFIL présidés par l'État	808	784	731	659	675	645	694	700
total	1218	1319	1392	1506	1610	1619	1683	1717



1) Gestion des sites : présidence des COPIL Etat/CT par Région

Répartition par région de la présidence des COPIL État ou collectivité (2015)



2) Actualités

Loi biodiversité : propositions d'évolutions législatives envisagées pour Natura 2000.

De manière générale, pas de modification de l'architecture générale, mais clarification ou précision des dispositions existantes.

Dispositions prévues :

- dissociation de la présidence des COPIL de l'animation des sites ;
- réécriture des dispositions sur les chartes pour clarifier les deux volets : volet « bonnes pratiques » et volet « engagements dispensant d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 » ;
- inscription des mesures d'évitement/réduction/compensation au titre de Natura 2000 dans les arrêtés supports.

2) Actualités

Exonération de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) :

- charge financière pour les petites communes forestières ;
- suppression proposée par le gouvernement (cadre loi de finances 2016), non retenue par le débat parlementaire ;

Bilans en cours du dispositif Natura 2000 :

- mission d'analyse du CGEDD : (+) qualité concertation, contractualisation, implication des acteurs. (-) financements insuffisants, instabilité liée à décentralisation, intégration dans les projets.
- audit de la CCUE : sur désignation, gestion, financement, évaluation des incidences, contentieux...(Aquitaine, Basse/Haute Normandie, Languedoc-Roussillon).
- REFIT : consultation des acteurs pour établir un bilan des directives. Premier bilan de la commission (20/11), suivi au 1^{er} trimestre 2016 d'un rapport pour alimenter les réflexions du Parlement européen et du Conseil.

=> besoin commun d'évaluer l'efficacité du dispositif

3) Programmation des fonds européens 2014-2020

GOVERNANCE - circuit de validations

Accord de partenariat (cadre général d'intervention - préalable à l'adoption des PDRR), **DCN FEADER** (description des mesures), **PDRR-FEADER** (déclinaison régionale de mise en œuvre) ;

22 nouvelles autorités de gestion pour le FEADER :

- transfert de compétence Etat -CR (responsabilité politique, juridique et financière) ;

***Suivi des travaux :** au sein du comité opérationnel de programmation MAAF- Conseils régionaux- ARF auquel est associé le bureau Natura 2000*

3) Programmation des fonds européens 2014-2020

Une nouvelle typologie des dépenses :

- encadrement européen en évolution, pour l'animation et l'élaboration / révisions des DOCOB, notion de :

- **Coûts directs** (prestation de services – rémunération – déplacement, hébergement, restauration)
- **Coûts indirects** (sur la base de 15 % des coûts de rémunération, pour les dépenses sans lien direct exclusif avec le projet)
- Coûts qui deviennent inéligibles au financement européen: amortissement, formation (formation pris en charge en 100% Etat)

- pour les contrats, coûts simplifiés (barèmes) : certification réalisée par le MEDDE.

Application de la qualification des aides d'État : position de la CE (aides publiques) pour animation et contrats Natura 2000.

=> Conséquences : mobilisation du **régime d'exemption « patrimoine culturel » SA.42681** porté par le ministère de la culture, entré en vigueur le 10/07/2015 : solution la plus rapide à mettre en œuvre pour pouvoir mobiliser du FEADER dans le cadre des PDRR ;

3) Programmation des fonds européens 2014-2020

Mise en œuvre des financements :

a) Elaboration/animation des DOCOB: nécessité de signer rapidement la convention financière ; validation du modèle national prévu en janvier 2016. Si le modèle 2016-2020 n'est pas validé, alors on repart sur un modèle annuel

b) Contrats Natura 2000 :

- reprise du financement : formulaires passage prévus en février 2016, outils DDMO pour le 2ème trimestre 2016
- qualification investissement / fonctionnement : 20 % d'auto-financement pour les collectivités si investissement.

Points de vigilance :

- **Respect constant des grands principes du code des marchés publics**
 - Égalité de traitement des candidats
 - Transparence des candidatures
 - Démarche anticipée
 - Coûts raisonnables
- **Contrôles croisés, double financement**
- **Justificatifs des temps passés**

Merci de votre attention

